Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-18_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 18-05-2026-CM : Création d'un tarif d'accès aux séances du cinéma municipal le Korrigan pour les adhérents de l'association Korrigan Paradiso

Il est rappelé que le conseil municipal fixe annuellement les tarifs des services publics locaux relevant de la commune dont les tarifs des séances de cinéma.

La commission culture proposer d'accorder un tarif préférentiel aux adhérents de l'association Korrigan Paradiso, association créée le 10 décembre 2016 et ayant pour objet de favoriser, développer et accompagner l'activité du cinéma de Binic-Etables-sur-Mer dans la salle du Korrigan, de promouvoir les loisirs et la culture cinématographique, de les insérer dans le tissu associatif local.

Cette association concourt ainsi à l'animation culturelle locale et au soutien de l'activité du cinéma municipal plaçant ses adhérents dans une situation différente des autres usagers.

Il est rappelé que la modulation des tarifs entre différentes catégories d'usagers peut être admise lorsqu'elle repose sur une différence de situation objective entre les usagers ou sur une nécessité d'intérêt général en lien avec les conditions d'exploitation du service.

Le conseil municipal à 30 voix pour et 1 contre (Frédérick FRANCILLETTE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-18_05_2026_CM-DE

FIXE, pour l'année 2026, le tarif d'accès aux séances de cinéma au [illegible] 4,50€ par séance pour les adhérents de l'association Korrigan Paradiso.

DIT que le tarif préférentiel est applicable sur présentation d'un justificatif d'adhésion en cours de validité à l'association Korrigan Paradiso.

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor